

2023-2024



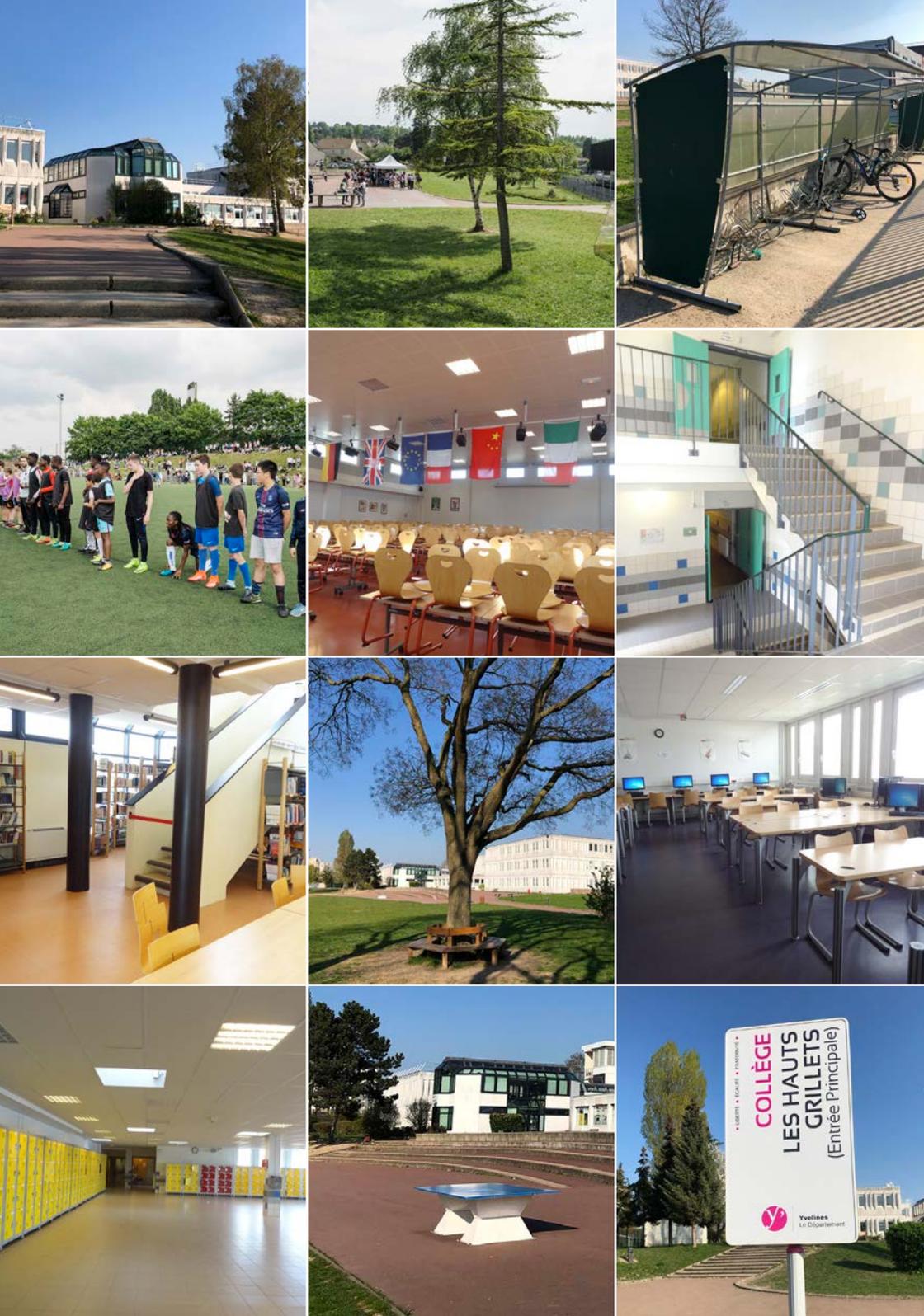
LE GUIDE

COLLÈGE LES HAUTS GRILLETS À SECTIONS INTERNATIONALES

Saint-Germain-en-Laye



www.clg-hautsgrillets-st-germain-laye.ac-versailles.fr
01 30 87 46 20 • email : 0780714c@ac-versailles.fr



COLLÈGE LES HAUTS GRILLETS

À SECTIONS INTERNATIONALES

10, boulevard Hector Berlioz

78100 Saint-Germain-en-Laye

Tél. 01 30 87 46 20

ÉDITORIAL

COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

INSTANCES DU COLLÈGE

PÉDAGOGIE

SECTIONS INTERNATIONALES

VIE PRATIQUE

VIE ASSOCIATIVE

RESSOURCES

Bienvenus au collège !

Pour vous, qui allez y entrer ou pour les plus habitués, ce guide a pour but de vous accompagner dans une bonne compréhension de l'établissement. Mais avant même d'entrer, je vous invite à une brève présentation.

Ce collège, dont je suis la Principale depuis septembre 2022, me paraît remarquable à plusieurs égards.

Son nom, exceptionnel, Les Hauts Grillets... Bien des collèges portent le nom d'hommes et de femmes célèbres, mais ici, il est fait référence aux nombreux vergers (pruniers, pommiers et poiriers) et même à la vigne qui étaient cultivés sur le coteau du Bel Air jusqu'au milieu du 20ème siècle. De hautes grilles soutenaient ces plantations... Hauts Grillets.

Il date de 1978 mais il ne fait pas son âge ! L'intérieur a déjà été entièrement réhabilité et le CDI a même été totalement reconstruit. Un vaste terrain extérieur, bien arboré et aménagé, accueille les élèves pendant les temps de pause. Le collège peut accueillir jusqu'à 800 élèves qui sont intégrés de la 6^e à la 3^e dans 28 classes, 7 pour chaque niveau.

L'originalité du collège réside aussi dans la mixité réelle de son public. Depuis sa création, s'y rencontrent les élèves du secteur et des élèves venant de plus loin. Tous suivent l'enseignement

national du système français et certains suivent en plus l'enseignement d'une des 5 sections internationales présentes au collège.

Le collège est donc international, associé au Lycée International de Saint-Germain-en-Laye, pour accueillir des élèves des sections : Allemande, Britannique, Chinoise, Italienne et Polonaise.



La communauté éducative compte une centaine d'adultes qui encadrent et accompagnent les élèves au quotidien. La tâche est complexe mais exaltante pour tous. Avec la pluralité de tous les élèves, l'acceptation des différences s'exerce au quotidien et l'ouverture d'esprit augmente de fait. La confiance, le travail en partenariat entre les enseignants français et étrangers, la coopération

avec les parents très investis dans l'établissement, me permet d'être certaine de la qualité de l'enseignement reçu par les élèves de ce beau collège.

Très attachée au collège Les Hauts Grillets, je suis heureuse de travailler avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative pour accompagner chacun de nos élèves vers la réussite.

Khadija Trouiller
Principale



HISTORIQUE

1977 : ouverture des premières classes, dans un premier temps dans des locaux situés rue Schnapper.

1978 : inauguration du Collège « du Bel Air », qui aurait pu aussi s'appeler « Edmond Rostand » et qui finalement ouvre comme C.E.S « les Hauts Grillets ». C'est alors un établissement national comme tous les collèges de ce temps.

Dans les années 1980, l'État a engagé une opération de décentralisation des compétences qui renforce le poids des collectivités territoriales. La commune, le département et la région participent au fonctionnement de l'Éducation Nationale.



Le département a la charge des collèges. À ce titre, il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.

Il définit les secteurs de recrutement des différents collèges publics du département, c'est-à-dire qu'il précise dans quel collège public doivent être scolarisés les élèves qui habitent dans telle zone du département.

L'État garde la prérogative nationale en termes pédagogiques : programmes, formation, nomination des enseignants, diplômes.

Les collèges deviennent alors des E.P.L.E. Le collège est dès lors un établissement local. Il n'est plus C.E.S mais collège.



C'est depuis son ouverture en 1977 que le Collège Les Hauts Grillets est associé au **Lycée International**.

En 1980, les sections, anglophone, néerlandaise, allemande et italienne y sont présentes. La section néerlandaise n'y restera que jusqu'en 2000, avant de rejoindre le Lycée International. La section chinoise ouvrira en 2011.

Le **25 mai 2018**, un jour de fête au collège a marqué la célébration de son 40ème anniversaire.

Khadija Trouiller Principale

C.E.S : Collège d'Enseignement Secondaire.

E.P.L.E. : Etablissement Public Local d'Enseignement.



En février 2021 le collège Les Hauts Grillets a accueilli l'athlète paralympique sprinter non-voyant **Timothée Adolphe**, ayant remporté la médaille d'argent sur 100m aux J.O.Paralympiques de Tokyo 2021 et l'or aux Mondiaux de Dubaï en 2019 !

Nous remercions la Direction du Collège et M. Grolier pour l'organisation de cette visite VIP **entièrement financée par le FSE** (Foyer socio-éducatif). Trois classes de 6^e (restriction sanitaire oblige) ont rencontré Timothée Adolphe dans le cadre du projet pédagogique des classes de 6^e : «Vivre avec des différences»



Des impressions du "FORUM DES MÉTIERS" au collège Les Hauts Grillets, organisé par l'association de parents d'élèves PEEP pour les élèves de 4^e et 3^e. Le prochain Forum aura lieu le 15 mars 2024



COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Tous les membres de la communauté éducative nommés ci-dessous peuvent être contactés :

☎ **soit par téléphone** via l'accueil téléphonique du collège au **+33 (0)1 30 87 46 20**

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h / 17h- mercredi 8h / 12h30

📧 **soit via le site de l'école** <http://www.clg-hautsgrillets-st-germain-laye.ac-versailles.fr>

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT



Mme TROUILLER

Le chef d'établissement représente l'Etat au sein de l'établissement.

Il se voit confier, en particulier, les missions suivantes :

- pilotage du projet d'établissement
- organisation de la structure éducative : emploi du temps des élèves et des personnels
- garant du respect de la loi au sein de l'établissement, application du règlement intérieur
- ordonnateur des dépenses et recettes
- représentation de collège auprès des partenaires et des services de l'État
- présidence du Conseil d'Administration
- recrutement et gestion de certains personnels (assistants d'éducation par exemple)
- fonctionnement pratique de l'établissement (hygiène, sécurité...)

Le chef d'établissement a autorité sur les personnels de l'établissement, hormis pour les pratiques didactiques des enseignants, qui relèvent des inspecteurs de chaque discipline. Le chef d'établissement est appelé Principal en collège, et Proviseur en lycée.

Pour assurer le fonctionnement de l'établissement, le chef d'établissement est secondé par un adjoint qui est chargé des questions d'organisation pédagogique, ainsi que par un adjoint gestionnaire.

Mme Khadija TROUILLER

📧 khadija.trouiller@ac-versailles.fr

passer par le standard du collège au 01 30 87 46 20 et demander le secrétariat

LA PRINCIPALE ADJOINTE



Mme REIGNIER

Le rôle de la principale adjointe est d'assister la Principale dans les domaines pédagogiques, éducatif et administratif.

Les missions qui lui sont plus particulièrement attribuées sont le suivi des classes de 6^e, de certaines 4^e et 3^e, l'organisation des examens, la création des emplois du temps et le pilotage du CESCE (Comité d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement).

Mme Nathalie REIGNIER

📧 nathalie.reignier@ac-versailles.fr

COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

L'ADJOINT ADMINISTRATIF



M. FERRERE

Les adjoints administratifs sont affectés à des tâches administratives d'exécution, le plus souvent des missions de classement, de gestion de planning, de standard téléphonique, de saisies informatiques, de préparation de dossiers, de recherche, de mise à jour des services, etc. C'est votre interlocuteur privilégié pour les fiches de renseignements parents en ligne.

M. Matthieu FERRERE

📧 e780714c@ac-versailles.fr

Mme TORRENT assiste M. FERRERE à mi-temps.

LE GESTIONNAIRE ADJOINT



M. BENEJAM

Le gestionnaire du Collège des Hauts Grillets : M.BENEJAM.

Le gestionnaire du collège assiste le chef d'établissement pour tout ce qui relève de la gestion administrative, matérielle et financière : gestion budgétaire, relation avec l'agence comptable, sécurité, organisation de l'accueil, des travaux, relations avec le département. Il dirige les personnels d'intendance, agents d'exploitation et d'accueil. Il peut aussi être l'agent comptable d'un lycée ou tout autre poste de catégorie A dans l'administration.



Mme TORRENT

L'intendance du Collège Les Hauts Grillets : Mme TORRENT

Mme Torrent assure le secrétariat de l'intendance, elle assiste le gestionnaire à mi-temps pour la gestion des sorties et voyages.

📞 [int.0780714c@ac-versailles.fr](tel:0780714c@ac-versailles.fr)

L'AGENT D'ACCUEIL



M. BERRINI

L'agent d'accueil vous accueille à la loge du côté de l'entrée des professeurs, de l'administration et assure le standard téléphonique. Il a la charge de vous guider vers le bon interlocuteur, de contrôler les identités et de tenir un registre à jour des visites.

M. BERRINI

☎ **+33 (0)1 30 87 46 20**

COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

LE CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION LES ASSISTANTS D'ÉDUCATION



M. LECOURTOIS

Le rôle du CPE

Les responsabilités du Conseiller Principal d'Éducation se répartissent essentiellement dans les 3 domaines que sont :

- la politique éducative de l'établissement, de par sa participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette politique éducative.
- le suivi pédagogique et éducatif, individuel et collectif des élèves.
- l'organisation de la vie scolaire c'est-à-dire l'organisation de l'espace scolaire et de la gestion du temps en dehors des cours, ainsi que l'encadrement et l'animation de l'équipe vie scolaire.

Le rôle des assistants d'éducation

Leurs rôles et leurs missions peuvent être déclinés de la manière suivante :

- accueil et surveillance des élèves
- encadrement et accompagnement des élèves en dehors des cours
- dialogue et écoute
- soutien scolaire
- enregistrement des absences et retards

L'ensemble de ce service s'appelle aussi communément la « **vie scolaire** ».



Mme DUCREUX

M. Jean-Luc LECOURTOIS

jean-luc.lecourtois@ac-versailles.fr

Mme Stéphanie DUCREUX

stephanie.ducieux@ac-versailles.fr

L'ASSISTANTE SOCIALE



Mme BLANCHON

L'assistante Sociale Scolaire relève du Service Social en Faveur des Elèves (SSFE) rattaché au Service Départemental de l'Éducation Nationale (DSDEN). Elle intervient dans les établissements scolaires et peut être sollicitée par l'élève lui-même, par les parents, les membres de l'équipe éducative et partenaires extérieurs.

Elle apporte une aide, écoute et soutien auprès des élèves fragilisés par des difficultés personnelles, familiales et sociales susceptibles de compromettre leur scolarité et travaille en partenariat avec l'équipe éducative afin d'apporter un conseil à l'institution sur les questions sociales. Elle fait le lien entre l'élève, l'établissement scolaire et l'environnement familial.

Pour cela, elle reçoit les élèves et / ou leur famille lors d'entretiens individuels au collège.

Mme Christine BLANCHON

Christine.Blanchon@ac-versailles.fr

Présence :

mardi : 8h - 16h30

mercredi : 8h - 11h30

vendredi : 8h - 16h30

COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

LE PROFESSEUR PRINCIPAL

Le Professeur Principal est l'interlocuteur privilégié de l'élève et de sa famille. Il a plusieurs rôles :

- Il assure la liaison entre les membres de l'équipe éducative, la complémentarité des initiatives et le suivi des actions avec l'élève et leur famille.
- Il expose lors du Conseil de Classe les résultats scolaires obtenus par l'élève et propose une appréciation sur ses capacités scolaires. Il formule des conseils pour une meilleure réussite.
- Il assure l'accompagnement de l'élève dans l'élaboration et la consolidation de son parcours en collaboration avec le psychologue de l'Éducation Nationale lorsque cela est nécessaire.
- Il exerce aussi les activités de coordination et de suivi de l'élève dans le cadre du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel dès la 6^e.

En classe de 3^e, il est chargé de recueillir les demandes d'orientation des parents aux phases provisoires et définitives et de leur présenter les propositions d'orientation émises par le Conseil de Classe. Les parents jouent un rôle essentiel dans l'orientation de leurs enfants. Ils sont étroitement associés aux procédures et décisions aux différentes étapes du parcours scolaire en relation étroite avec le professeur principal et la Psychologue de l'Éducation Nationale spécialité Éducation, Développement, et Conseil en Orientation Scolaire et Professionnelle.

Chaque classe a un Professeur Principal désigné pour une année scolaire.



Vous pouvez le contacter via la messagerie Neo

LE PROFESSEUR DOCUMENTALISTE



Mme MANSARD

La mission du professeur documentaliste :

- gérer et organiser le CDI, enrichir le fonds documentaire.
- enseigner les méthodes de recherche documentaire et la maîtrise de l'information.
- informer sur les nouveautés du CDI, les animations culturelles.
- proposer des animations autour de la lecture, des projets et des actions.

Il travaille en collaboration avec les enseignants et le psychologue de l'Éducation Nationale. Le centre de documentation et d'information (CDI) héberge le « kiosque » de l'Onisep qui comporte des ressources écrites, numériques et multimédias sur les métiers et les formations (cf Rubrique RESSOURCES).

Mme Valérie MANSARD

Valerie.Mansard@ac-versailles.fr

COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

L'INFIRMIÈRE



L'infirmière scolaire:

- accueille, écoute et accompagne les élèves.
- organise les urgences et les soins.
- organise des consultations pour les élèves qui en ont besoin ainsi que des dépistages infirmiers (les élèves doivent rapporter leur convocation remplie ainsi que leur carnet de santé, à défaut du carnet de santé les photocopies de leurs vaccinations).
- favorise l'intégration des élèves atteints de handicap ou de troubles de la santé évoluant sur une longue période, met en place les Projets d'Accueil Individualisés (PAI) à la demande des parents.
- développe une dynamique d'éducation à la santé à travers le CESCE (Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement).
- travaille à la mise en place d'actions permettant une meilleure qualité de vie, d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie des élèves.
- travaille en partenariat avec tout le personnel, notamment médico-social, toutes les personnes ayant des responsabilités auprès des jeunes, ainsi qu'avec les parents.
- est soumise au secret médical et professionnel.

L'infirmière est là pour aider les élèves à réussir et à préparer leur vie d'adulte responsable en contribuant à faire de l'école un lieu de vie et de communication.

Mme Valérie MARCHETTO

✉ Valerie.Marchetto@ac-versailles.fr

présence les lundi et jeudi toute la journée de 8h à 17h

LA PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Mme DUCOIN

La Psychologue de l'Education Nationale a pour mission principale de contribuer au développement psychologique et social des jeunes en favorisant la réussite scolaire de tous et en accompagnant la réflexion autour du projet d'orientation et de l'accès à la qualification. Elle a 3 pôles de compétences qu'elle met en œuvre dans les établissements et au Centre d'Information et d'Orientation (CIO). Elle propose des entretiens individuels, des ateliers et des interventions en classe. Elle participe aux ESS (Equipes de Suivi de Scolarisation), aux équipes éducatives et est conseillère technique auprès des équipes et du chef d'établissement sur les questions de développement, d'éducation et d'orientation.

PÔLE DÉVELOPPEMENT

- Renforcer l'investissement et la motivation de chaque jeune
- Contribuer à un climat scolaire apaisé et au bien-être à l'école, lutter contre les discriminations, le harcèlement, les phénomènes de marginalisation...
- Apporter une expertise psychologique (bilan psychométrique...)
- Accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers (handicap, maladie, troubles des apprentissages...)

PÔLE ÉDUCATION

- Suivre le parcours et favoriser la réussite scolaire de chaque élève
- Faciliter l'adaptation scolaire
- Prévenir le décrochage
- Apporter un conseil technique aux chefs d'établissement et aux équipes éducatives
- Participer aux instances institutionnelles (conseils, commissions, équipes de suivi de scolarisation...)

COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

PÔLE CONSEIL EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

L'élaboration d'un projet s'effectue en plusieurs étapes : l'exploration, la validation et le choix. Lorsque j'accompagne un élève dans l'élaboration de son projet, j'essaie de le rencontrer au moins 2 fois.

1 - L'EXPLORATION

La première phase de l'élaboration d'un projet quel qu'il soit est d'explorer l'ensemble des possibles sans se fermer de portes. L'idée est de s'intéresser et de prendre connaissance du champ des possibles qui s'offre à nous.

Soi-même :

Se connaître, identifier ses valeurs, ses intérêts permet d'identifier des secteurs d'activité ou des domaines dans lesquels on pourrait s'épanouir.

Lors des entretiens que je mène avec vos enfants, je les amène à se poser des questions afin de leur permettre d'avoir une meilleure connaissance d'eux-mêmes. L'idée est qu'ils acquièrent la capacité à identifier leurs besoins, valeurs et intérêts.

Des questionnaires d'intérêts peuvent également être proposés.

Les Formations et les Métiers :

Je ne fournis que très peu d'informations sur les formations et les métiers. Je donne les ressources à vos enfants et leur indique où chercher. Ils doivent eux-mêmes prendre connaissance des informations et s'en imprégner. Ils sont ainsi plus investis et retiennent beaucoup mieux ce qu'ils ont lu ou vu.

Concernant l'exploration des métiers, je procède comme pour les formations. L'idée n'est pas de choisir un métier dans l'immédiat, mais de comprendre ce qu'est une profession et comment on la choisit. C'est aussi s'ouvrir au monde socio-économique, c'est comprendre les parcours, prendre conscience de ses représentations sur certaines professions et développer sa capacité à se projeter.

2 - LA VALIDATION

La validation du projet quel qu'il soit, est indispensable à son élaboration. Elle permet de passer de la représentation que l'on se fait d'une formation ou d'un métier à la réalité.

J'invite donc les élèves à aller au contact des professionnels, des étudiants, des enseignants qui connaissent la formation ou le métier qui les intéressent. Faire un stage en entreprise, des ministages dans des établissements, des journées portes ouvertes aident à la validation du projet.

Un entretien peut être proposé afin d'aider l'élève à faire le point sur ses recherches et ses expériences.

3 - LE CHOIX

Choisir n'est pas une chose aisée car il faut en parallèle renoncer à d'autres choses. Il est important que les élèves réalisent qu'il n'y a pas de mauvais choix. Un choix est totalement personnel et s'il a acquis la notion de parcours, l'élève saura qu'il pourra construire son propre parcours de formation.

Mme Gabrielle DUCOIN

✉ gabrielle.ducoin@ac-versailles.fr

Permanence au Collège Les Hauts Grillets : le lundi après-midi. Les RDV sont à prendre auprès de Mme Mansard.

Valerie.Mansard@ac-versailles.fr

Permanence au CIO de Saint-Germain-en-Laye :

13 rue Témar, 78100 Saint-Germain-en-Laye

☎ 01 78 64 33 29

✉ cio-saint-germain@ac-versailles.fr

<http://www.ac-versailles.fr/cid109959/c.i.o.-de-saint-germain-en-laye.html>

COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

LES DÉLÉGUÉS DES ÉLÈVES

Au collège, chaque classe élit des délégués de classe. Ils sont les porte-paroles de tous les élèves auprès des enseignants et des autres adultes de l'établissement. Un Conseil de la Vie Collégienne (CVC) favorise également l'implication des élèves dans la vie de leur établissement. Les élèves délégués de classe peuvent aussi participer aux autres instances officielles du collège dont le Conseil d'Administration et le Conseil de Discipline.

Rôle des délégués

- Ils représentent les élèves de leur classe.
- Ils sont des médiateurs entre leurs camarades et les autres membres de la communauté éducative : personnels de direction, personnels enseignant et non-enseignant et parents d'élèves.

Dans chaque classe, deux délégués participent au Conseil de Classe. Chaque trimestre, le conseil se prononce sur la vie de la classe et le déroulement de la scolarité de chaque élève.

Tout au long de l'année, ils peuvent interroger l'équipe éducative sur le fonctionnement pédagogique de la classe, l'organisation des heures de vie de classe ainsi que l'orientation. Ils transmettent à leurs camarades toutes les informations qui leur sont communiquées. Ils sont les interlocuteurs privilégiés du professeur principal et du CPE (Conseiller Principal d'Éducation). Au Conseil d'Administration, les délégués élus représentants des élèves rapportent les avis et les propositions des autres élèves sur le fonctionnement de l'établissement.

Élections des délégués de classe

L'élection doit avoir lieu avant la fin de la 6^e semaine de l'année scolaire, donc dans la plupart des cas en octobre. Celle-ci est obligatoirement précédée d'une réunion d'information sur le rôle des délégués de classe. Tous les élèves peuvent voter et se présenter à l'élection.

Le scrutin – majoritaire à deux tours – se déroule à bulletin secret. Les électeurs élisent deux délégués titulaires et deux suppléants. En cas d'égalité de voix, le plus jeune candidat est déclaré élu. Par ailleurs, un élève qui n'a pas présenté sa candidature peut être élu s'il obtient un nombre suffisant de voix et s'il accepte de devenir délégué.

Quel champ d'action ?

Pour mener à bien leurs missions, les délégués de classe disposent d'un certain nombre de droits : droit d'expression, de réunion et de publication. Ils peuvent par exemple réunir les élèves pour préparer le Conseil de Classe.

Inversement, les délégués doivent respecter un certain nombre de règles. Ils ont un devoir de loyauté et d'impartialité. Ils doivent également veiller à la confidentialité des informations personnelles dont ils pourraient avoir connaissance.

Les délégués servent de relais entre les élèves, qu'ils représentent, et les autres acteurs de la communauté éducative (professeurs, personnels non enseignants, direction, parents d'élèves). Ils doivent donc faire preuve de sérieux et de conviction.

Ils doivent être également à l'écoute de leurs camarades, en les consultant et en recueillant leurs avis lors de réunions et de débats.

Ils doivent être des animateurs, ce qui implique qu'ils doivent savoir prendre la parole et argumenter en public. Ce n'est pas un exercice facile. Pour être convaincants, les délégués doivent s'efforcer de parler de façon claire, calme et posée. Préparer à l'avance un discours en notant les points principaux à aborder peut les aider à structurer leur pensée.

En cas de conflit entre élèves, les délégués de classe ne doivent pas prendre position pour l'une ou l'autre des parties. Ils peuvent en revanche intervenir pour atténuer les tensions. Enfin, les délégués doivent faire preuve d'objectivité, en tenant compte du point de vue de l'ensemble de la classe.

COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

LES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Des parents sont élus chaque année vers mi-octobre pour être des Représentants de parents d'élèves. Ces parents peuvent être organisés en Association, en Fédération ou bien être une liste libre dès lors que deux parents se présentent.

Les représentants des parents d'élèves font partie intégrante de la communauté éducative.

Ils sont le « porte-parole » des parents d'élèves et ont pour objet la défense des intérêts moraux et matériels des familles.

Ils ont pour rôle :

- **d'assister aux instances officielles du collège** : * Conseil d'Administration * Conseil de Classe * Conseil de Discipline * Commission Permanente * Commission Hygiène et Sécurité * Commission Menu * Comité d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement.
- **de faciliter les relations entre les parents d'élèves et les personnels**. Ils accompagnent les familles dans le respect de leur vie privée et peuvent intervenir auprès des responsables d'établissement pour évoquer un problème particulier, pour assurer une médiation à la demande des parents concernés. Sachez qu'à tout moment, vous avez le droit de vous faire accompagner par un représentant sans pour autant être adhérent.
- **d'informer les parents et de rendre compte de leurs actions aux différentes instances**.
- **de participer aux Conseils de Classe chaque trimestre**
- **de proposer des événements** qui s'inscrivent dans le cadre du projet de l'établissement.

Au Collège Les Hauts Grillets, les Parents PEEP, élus en 2023-24, prônent un dialogue constructif entre parents, enseignants et direction depuis des années. Notre association est là pour accompagner l'ensemble des élèves, internationaux et non internationaux. Que vous souhaitiez vous engager ou juste suivre les actualités du collège, rejoignez-nous. Adhérez à la PEEP !



QR code vers la page Facebook : une zone d'échanges entre les parents d'élèves et la PEEP du collège Les Hauts Grillets

 peep.hautsgrillets78@gmail.com

COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les élections des représentants de parents d'élèves dans les établissements publics représentent un moment important de la vie du collège.

Qui peut se présenter ?

Tous les parents dont les enfants sont scolarisés dans l'établissement, sous réserve de détenir l'autorité parentale ou d'être tuteur légal de l'enfant. A partir de deux parents, une candidature électorale est possible : vous pouvez constituer une liste, même si vous n'êtes pas membre d'une association de parents d'élèves ou d'une fédération.

Qui peut voter ?

Chaque parent, quelle que soit sa situation familiale et sa nationalité est électeur et éligible sous réserve qu'il soit détenteur de l'autorité parentale. Il ne dispose que d'une voix même s'il a plusieurs enfants inscrits dans le même établissement. Les deux parents peuvent se présenter aux élections sur la même liste ou sur des listes différentes.

Quand ?

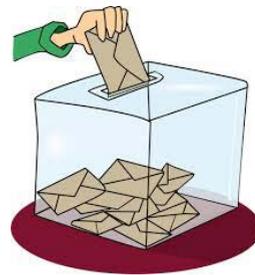
Tous les ans, courant octobre, les parents d'élèves élisent leurs représentants aux Conseils d'Administration des collèges et lycées.

Comment ?

Il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Chaque liste doit comporter au moins deux noms et, au plus, le double du nombre de sièges à pourvoir soit 14 pour le collège. Chaque parent reçoit la totalité du matériel de vote, six jours au plus tard avant le scrutin. Ces documents sont distribués aux élèves via les professeurs principaux.

Où ?

À partir de la rentrée 2024, les élections se dérouleront par voie électronique via Pronote. Si vous avez des enfants dans différents établissements, vous devrez voter plusieurs fois.



COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

ÊTRE PARENT DÉLÉGUÉ DE CLASSE

En prenant contact avec une association de parents d'élèves, vous pouvez postuler pour être délégué parent dans la classe de votre enfant. Vous serez jusqu'à 4 parents par classe. Les nominations sont faites après les élections de représentants de parents : les listes sont proposées par chaque association à Mme la Principale qui valide.

Votre rôle consiste à :

- être à l'écoute de problèmes particuliers d'une famille ou de sujets plus collectifs qui peuvent se poser dans la classe et les traiter en concertation avec le Professeur Principal et les autres membres de l'association de parents d'élèves ainsi que l'administration si besoin,
- préparer le Conseil de Classe en amont en concertation avec les autres délégués et consulter les parents et professeurs sur les sujets pédagogiques afin de faire le point sur le semestre écoulé,
- participer à un Conseil de Classe par semestre en soirée (1 heure environ), en prenant des notes générales, rédiger le compte rendu du Conseil de Classe et le diffuser aux parents.
- relayer les informations vers les parents tout au long de l'année.

« OUI » NEED YOU !
BÉNÉVOLES « WANTED » !
INVESTISSEZ-VOUS !

INSTANCES DU COLLÈGE

LES 9 CONSEILS ET COMMISSIONS

Conseil d'Administration du collège

C'est l'organe de délibération et de décision du collège. Il se réunit en séance ordinaire à l'initiative du Principal au moins trois fois par an.

Le Conseil d'Administration du collège est présidé par la Principale et composé de personnes qui sont membres de droit (la Principale, l'adjoint, le gestionnaire, le Conseiller Principal d'Éducation, le représentant du Conseil Départemental et celui de la Mairie de la commune), soit de personnes élues (représentants des professeurs, des représentants des parents d'élèves, des représentants du personnel non enseignant, des représentants des élèves).

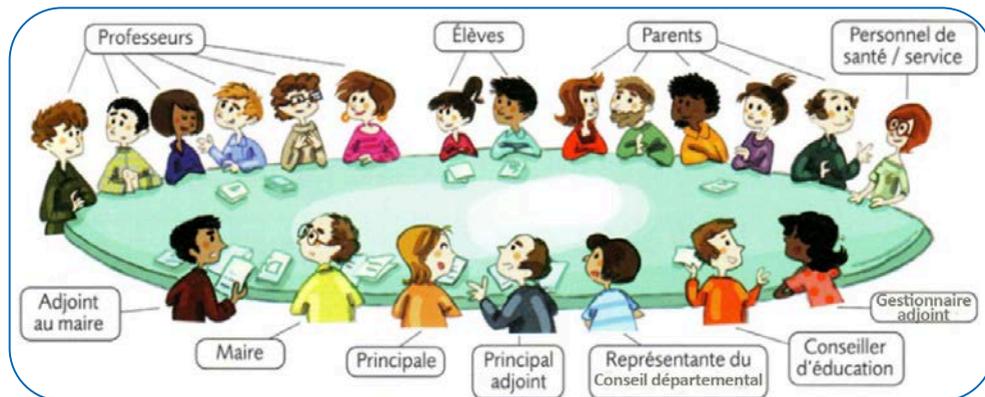
Le Conseil d'Administration prend des décisions concernant la vie éducative (règlement intérieur, répartition des heures de cours, projet d'établissement, voyages et sorties scolaires) et concernant la vie matérielle (budget de l'établissement, contrats avec les partenaires...).

Commission Permanente

La Commission Permanente est une commission qui permet de se réunir pour instruire, et préparer le ou les objets d'un Conseil d'Administration. Pour les questions qui ne lui sont pas déléguées, la Commission Permanente est donc chargée d'une mission générale d'instruction préalable et ne dispose d'aucun pouvoir de décision.

Siègent à cette commission le chef d'établissement et son adjoint, les professeurs représentants, des représentants du personnel, d'élèves, du département et de parents d'élèves (qui siègent aussi au Conseil d'Administration).

C'est au cours de la commission permanente que le chef d'établissement présente notamment le projet de répartition de la dotation horaire globale (DHG), enveloppe d'heures (correspondant à des postes d'enseignement) qui sera soumise ensuite pour approbation au Conseil d'Administration. L'enveloppe globale des heures est déterminée au niveau national par la loi de Finances :



INSTANCES DU COLLÈGE

Commission Hygiène et Sécurité (CHS)

Ses compétences portent sur la sécurité et l'hygiène : équipements, machines, locaux, plan de sécurité en cas de travaux, programme de formation et prévention des risques, suivi des registres (hygiène et de sécurité, signalement d'un danger), suivi des visites de l'inspection du travail, de la commission d'accessibilité. Des actions sur l'aménagement des postes de travail peuvent être proposées ainsi que sur l'amélioration des conditions de travail dans l'établissement.

Cette instance se compose : du chef d'établissement, président, du gestionnaire, du CPE, d'un représentant de la collectivité territoriale de rattachement, de deux représentants du personnel au titre des personnels enseignants, d'un représentant au titre des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, de deux représentants des parents d'élèves, de deux représentants des élèves. Elle se réunit environ 1 à 2 fois par an.

Conseil Pédagogique

Le Conseil Pédagogique est une instance de consultation des enseignants sur la politique éducative de l'établissement. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement, qui inclut les propositions d'expérimentations pédagogiques.

La loi fixe la composition minimale du Conseil Pédagogique :

- au moins un Professeur Principal de chaque niveau d'enseignement,
- au moins un professeur par champ disciplinaire,
- un Conseiller Principal d'Éducation,
- le cas échéant le chef de travaux.

Le Conseil Pédagogique peut associer toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction des sujets traités. Le chef d'établissement préside le Conseil Pédagogique.

Conseil de Discipline

L'objectif d'un Conseil de Discipline est de décider de la sanction la plus adaptée en cas d'acte grave commis par un élève du collège.

Les membres : le chef d'établissement, l'adjoint, le gestionnaire, le Conseiller Principal d'Éducation, 5 représentants des personnels, dont 4 au titre des personnels d'enseignement et d'éducation et 1 au titre des personnels administratifs, sociaux et de santé et ATT (agents techniques territoriaux), 5 représentants des usagers (3 parents + 2 élèves).

INSTANCES DU COLLÈGE

Le Conseil de Discipline est réuni par le chef d'établissement en cas d'acte grave commis par un élève afin de se concerter et de décider après un débat contradictoire de la sanction la plus appropriée : audition de l'élève, des témoins éventuels, professeurs et délégués de classe.

La sanction la plus lourde qui peut être prononcée est l'exclusion définitive, qui doit être votée à la majorité des membres présents à bulletin secret.

Un appel de la décision est possible dans un délai de 8 jours auprès du Recteur d'académie par la famille concernée.

Note de la rédaction : l'Académie de Versailles a un Recteur, M Etienne Champion qui a été nommé Recteur de l'Académie en Conseil des Ministres depuis 2023, par décret du Président de la République.

Conseil de Vie Collégienne

Le Conseil de Vie Collégienne (CVC) est constitué de 8 représentants élèves (2 par niveaux). Il est élu chaque année au sein de l'assemblée générale des délégués de classe.

Ce CVC peut et doit permettre aux élèves de faire connaître aux adultes de l'établissement les idées et les avis des élèves sur le quotidien de leur collège et permet de participer à l'amélioration de sujets pratiques. Sa fréquence est variable et il peut se tenir une fois par trimestre.

Commission Menu

Elle se réunit en moyenne une fois par trimestre. Composée d'un représentant de l'établissement, du représentant de SEMOP C'Midy, du cuisinier,

de l'infirmière, d'élèves et de parents d'élèves.

Elle valide la composition des menus en suivant la réglementation et notamment la fréquence de représentation des plats.

Commission d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE)

Le CESCE pilote des projets éducatifs transversaux (pour un niveau spécifique ou tous niveaux confondus) sur des thèmes aussi divers que le handicap, l'équilibre alimentaire, les addictions, l'éducation sexuelle, le harcèlement et promeut des actions caritatives (Course Action Contre la Faim).

Objectif : Piloter des projets d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Membres : représentants de tous les acteurs concernés du collège (administration, professeurs, élèves, infirmière, assistante sociale, parents) ainsi que des partenaires extérieurs (police, association La Soucoupe). Fréquence : au moins une fois par an

Conseil de Classe

Le Conseil de Classe est chargé du suivi des élèves et des questions pédagogiques intéressant la vie de la classe. Composé de membres du personnel de l'établissement, de délégués d'élèves et de parents d'élèves et des professeurs, il se réunit à chaque fin de semestre, à l'initiative du chef d'établissement. Il formule des propositions concernant l'orientation et l'accompagnement des élèves et en informe les parents.

INSTANCES DU COLLÈGE

Rencontres parents-professeurs

Trois temps forts rythment la scolarité entre parents et enseignants :

- En septembre, les rencontres parents-professeurs, organisées le samedi matin, permettent aux parents de connaître l'ensemble de l'équipe éducative en charge de la classe de leur enfant. En réunion plénière, chaque professeur explique l'organisation du travail, les fournitures nécessaires et son programme pour l'année.
- En novembre puis en mars, des rencontres individuelles avec les professeurs (dont la liste est à prioriser dans Pronote) sont organisées en soirée, pour permettre de faire un point à mi-semestre.



LES LANGUES

Le choix des LANGUES VIVANTES

En 6^e, tous les élèves du collège ont l'anglais en Langue Vivante 1 (LV1) sauf les élèves de la section britannique qui ont espagnol en Langue Vivante 1 depuis septembre 2023.

En 5^e, l'allemand, le chinois et l'espagnol sont les choix proposés aux élèves.

Le dispositif spécifique BILANGUE anglais/allemand : pour les non-internationaux

Qu'est-ce que la classe bilangue ?

La spécificité de la classe bilangue est que dès la 6^e, l'élève apprend deux langues : l'anglais et l'allemand. En 6^e, 3h de cours dans les deux langues et non 4h (volume horaire des élèves ne faisant que anglais LV1) sont au programme. Sauf avis contraire du Conseil de Classe, le parcours bilangue est choisi jusqu'en 3^e. Une autre particularité de cette classe est l'effectif réduit par rapport aux autres classes lorsque les élèves se retrouvent en groupe de langue.

En 6^e : 3h anglais + 3h allemand par semaine.

A partir de la 5^e : 3h anglais + 2,5h allemand par semaine.

Comment postuler ?

Les demandes des parents sont à adresser au chef d'établissement. Des formulaires sont distribués dans le courant du mois de mai précédant la

rentrée scolaire de septembre dans les trois écoles primaires partenaires : école Charles Bouvard, école Marie Curie, école Jean Moulin.

LES SECTIONS INTERNATIONALES

Les élèves suivent un enseignement en « section internationale » via un cursus d'admission proposé par le Lycée International de Saint-Germain-en-Laye.

Voici les horaires pour les sections tels que décrits officiellement et appliqués au collège. Quel que soit le niveau (6^e- 5^e), pour les sections ALLEMANDE, BRITANNIQUE, ITALIENNE, et POLONAISE :

6h réparties en 4h de littérature et 2h d'histoire, du pays de la section.

En contrepartie, le programme français d'histoire géographie éducation morale et civique est réduit à 2h (à la place de 3h pour les non internationaux). Les internationaux ont donc 5h supplémentaires par semaine (6h de section- 1h partie française).

Pour la section CHINOISE, c'est différent : les élèves suivent intégralité du système français + 9h de section.

9h réparties en 4h de littérature (et civilisation), 2h de mathématiques (de ce fait les élèves font des maths en français et en chinois) et 3h de langue chinoise. Les internationaux chinois ont 9h supplémentaires par semaine.

L'ANGLAIS AVANCÉ

En quoi consistent les groupes avancés ?

Le rayonnement des langues a une place importante dans le projet d'établissement. Aussi, des groupes avancés sont proposés et ouverts en 5^e, 4^e et 3^e. Que ce soit pour les groupes dits classiques ou avancés, chaque enseignant travaille à partir du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) et évalue ses élèves dans les cinq compétences.

Quel est le niveau attendu ?

En 5^e: en groupe classique, le niveau à atteindre en fin d'année est **A2** et **B1** en groupe avancé.

En 4^e: en groupe classique, le niveau attendu est **A2/B1** et **B2** en groupe avancé.

En 3^e: en groupe classique, on vise le niveau **B1/B1+** et **B2/B2+** en groupe avancé. Précisons que le niveau **B2** est attendu pour le **B2 First for Schools** (examen Cambridge proposé aux élèves de 3^e avancé du collège et les très bons élèves des groupes classiques qui souhaiteraient le passer).



Dans les groupes classiques ou avancés, on exigera un travail autonome, régulier et approfondi! Pour les groupes avancés, le degré d'investissement devra être d'autant plus important étant donné le niveau attendu.

Comment se déroulent les sélections ?

Les sélections des groupes avancés ont évolué depuis la rentrée 2023. Voici les changements prévus par niveau, en accord avec les recommandations de l'inspection d'anglais.

En 6^e : seuls les élèves volontaires désirant tenter leur chance pour passer en groupe avancé en 5^e seront testés. Ils passeront un test unique en mai sur un maximum de compétences. Ce test constituera 30% de la note prise en compte auxquels s'ajouteront les 70% du contrôle continu.

Une grille d'investissement, complétée par les enseignants, permettra de départager les élèves afin de constituer des groupes motivés et solides sur le long terme. Un mot, précisant les possibilités et modalités de sélection, sera transmis aux familles en mars.

En 5^e et 4^e : il n'y aura désormais plus de tests sauf dans les cas spécifiques d'une libération de place. En cas de libération d'une ou plusieurs places en groupe avancé, les volontaires devront passer en mai un entretien (devant un jury) qui comptera pour 30% de la note prise en compte auxquels s'ajouteront les 70% du contrôle continu. Une grille d'investissement sera également mise en place afin de départager les candidats. Un élève de groupe avancé de 5^e ou de 4^e pourrait avoir à libérer sa place si son travail et son investissement ne sont pas suffisants et/ou ses compétences fragiles. Un point sera fait en milieu d'année afin d'informer les élèves de groupes avancés de leurs compétences acquises et voies de progression.



L'ESPAGNOL AVANCÉ

Pour les élèves qui souhaitent étudier l'espagnol comme LV2 à partir de la 5^e l'équipe d'espagnol (M. de Torres Garcia et Mme. Mantecon) propose la possibilité d'intégrer un groupe « avancé ». Cette proposition est destinée aux élèves qui ont déjà un rapport avec la langue espagnole (séjours en Espagne ou dans un pays hispanophone, origines hispaniques, etc.) et aux élèves avec un bon niveau en LV1. Nous avons un nombre limité de places. Si les demandes sont nombreuses, nous réaliserons une sélection dont le résultat sera communiqué par l'établissement aux familles.

L'option « LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ » : le latin et le grec au collège

L'option « LCA » peut être suivie pendant les trois dernières années du collège, à raison de deux heures en 5^e, en 4^e et 3^e. La progression de langue, civilisation, histoire, est organisée sur ces trois années, c'est pourquoi il est important de suivre cet enseignement sur toute sa durée.

Le latin, pour mieux connaître la langue française...

Il s'agit dans un premier temps de renforcer la connaissance des structures de la langue française ; les professeurs de latin prennent le temps de revenir sur des notions de base essentielles à la maîtrise de la langue, et souvent à l'apprentissage des langues étrangères. Il est aussi fait une large place au vocabulaire et grâce à l'étymologie, les élèves découvrent le sens réel des mots français et comprennent mieux leur orthographe.

...mais aussi pour développer la culture générale...

À côté de ces acquis techniques, c'est toute une culture qu'abordent aussi les enfants. En effet, l'enseignement du latin aujourd'hui fait une grande place à l'étude de la culture gréco-romaine, de la littérature et de l'histoire romaine, qui sont à la base de toute notre culture européenne. De plus, nous faisons une large place à l'étude d'œuvres d'art de l'Antiquité ou inspirées de l'Antiquité, un atout important dans le cadre de l'histoire des arts.

Enfin, certaines orientations professionnelles (le droit, la médecine, la botanique, et bien sûr

l'archéologie et les lettres) se trouvent facilitées par des notions de latin.

... et pour acquérir des méthodes de travail.

Le travail de traduction leur permet de mieux maîtriser la grammaire française mais aussi de développer logique, rigueur et précision, qualités importantes pour toutes les disciplines. Grâce aux exposés et autres travaux oraux (récitation de texte, rédaction et déclamation de discours qu'ils ont rédigés...) les élèves bénéficient d'un entraînement à l'oral supplémentaire, ce qui leur sera utile pour les épreuves orales du brevet et plus tard du baccalauréat.

Un constat : d'inestimables acquisitions de vocabulaire, de grammaire et de civilisation, et un investissement légitimement reconnu et récompensé par une notation positive. La note de latin valorise la moyenne générale de l'élève qui s'implique dans la matière.

L'enseignement des LCA nécessite un réel désir de connaissance, mais la charge de travail à la maison est très raisonnable car l'essentiel de l'apprentissage se fait en classe. Choisir l'option LCA au collège c'est aussi avoir la possibilité de poursuivre cette option au lycée, très valorisée au baccalauréat.

Parcours MARE NOSTRUM

Mise en œuvre dès l'année scolaire 2023-2024 du parcours MARE NOSTRUM (ce parcours d'une heure hebdomadaire est destiné à des élèves sans option de la 5^e à la 3^e):

En tissant des liens entre les langues anciennes et l'espagnol, Mare Nostrum donne l'occasion de revisiter l'héritage que les pays du pourtour de la

Méditerranée ont en commun. Est ainsi valorisé un regard culturel croisé sur les langues, les textes, les paysages, les arts, les sciences et les pratiques techniques et culturelles.

LE CLUB DE LECTURE

Le Club Lecture rassemble, une heure par semaine au CDI, les élèves qui souhaitent échanger sur leurs lectures, dans la détente.

Raconter, analyser, confronter... et se faire plaisir en écoutant les histoires sont les maîtres mots du club, qui ne réclame aucune assiduité. Les thèmes sont proposés par les participants (par exemple, les livres qui se passent sur une île, les livres dont les héros sont des femmes, les œuvres de jeunesse, les romans policiers...) et toutes les séances font l'objet d'un compte-rendu publié sur le site du collège.

UN CONCOURS DE ROMAN

Un concours d'écriture de roman ouvert à tous et récompensé pour le meilleur est organisé chaque année par le collège.

ATELIER THÉÂTRE IMPRO

Les ateliers d'improvisation seront mis en place en Janvier 2024.

12 élèves maximum se retrouveront entre 12h et 14h le vendredi toutes les deux semaines.

Ces ateliers seront animés par M De Fraia (comédien) et Mme Mansard, professeur documentaliste. L'objectif étant de découvrir les capacités d'expression de chacun, d'expérimenter la communication et l'imagination dans un cadre qui reste ludique.

LES MATHÉMATIQUES ET LES SCIENCES

Afin de permettre à chaque élève de s'épanouir en mathématiques, l'équipe du collège propose différentes activités, du « Devoirs faits » spécial mathématiques aux jeux-concours.

Pour tous les élèves du collège...

Les créneaux « **Devoirs faits** » dédiés aux mathématiques sont parfaits pour renforcer les bases avec un travail en petit effectif. Les jeux-concours permettent à nombre d'élèves de se mettre au défi et de révéler leur potentiel au niveau académique, national et même ... international.

Le « mathador » : jeu de calcul mental proposé par voie d'affichage chaque semaine.

Les élèves doivent obtenir un nombre cible en utilisant les 5 nombres du tirage donné et les 4 opérations +, -, x, / : une seule fois chacun et chacune. Les réponses sont tirées au sort en fin de semaine. Un gagnant par tranche de 20 participants. Les lots sont des dés polyédriques originaux.

Un tirage « spécial vacances » est donné avant chaque période de vacances scolaires avec 5 « mathador » à trouver.

Concours

Pour tous les élèves du collège : (entre 150 et 200 participants)

a) Le championnat des Jeux Mathématiques et Logique : 1^{ère} épreuve en février, 1h, au collège. Inscription 1 €.

b) Kangourou : 3^e jeudi de mars, 1h, au collège. Inscription 2 €.

Pour les élèves de 4^e et 3^e :

Olympiades académiques en 4^e (concours René Merckhoffer) : environ 50 élèves.

Olympiades académiques en 3^e (par équipe) : 10 équipes au maximum de 3 élèves.

Au collège fin mars en général. Durée 2 heures. Inscription gratuite.

Des devoirs d'entraînement sont proposés aux élèves volontaires tout au long de l'année.

Les inscriptions se font en décembre et sont subventionnées par le FSE qui, de plus, récompense des participant-e-s. Vous trouverez d'autres informations sur le site du collège :

Sur 3 000 copies environ pour les 4^e seules, les 15 meilleures sont retenues ; pour les 3^e, sur 1 500 copies, les 6 meilleures sont retenues. Chaque année le Collège Les Hauts Grillets figure dans le palmarès pour au minimum un élève.

En 2022 – 2023 :

- une élève du collège s'est qualifiée pour la finale internationale du Championnat des Jeux Mathématiques et Logiques et a obtenu fin août à Wrocław (Pologne) la 3^e place de la catégorie 6^e-5^e – seul podium de l'équipe de France ; elle avait auparavant remporté la Coupe Euromath avec son équipe ;

- des élèves de 4^e-3^e ont eu l'occasion de se

former au haut niveau en se qualifiant aux stages de la Préparation Olympique Française et à la préparation sur l'année – ces formations sont dédiées aux élèves susceptibles de représenter la France lors des compétitions internationales ;

- un élève a reçu le 5^e prix aux Olympiades académiques de 4^e ;

- trois élèves ont gagné le 1^{er} accessit aux Olympiades académiques par équipe 3^e-2^e ; comme tous les ans, très bons résultats au jeu-concours Kangourou et beaucoup d'intérêt et de passion autour des stimulants concours informatiques Castor, Algorea et Alkindi.

Pour certaines classes :

a) Course aux nombres : épreuve de calcul mental avec 30 questions en 9 min.

b) Castor informatique : exercices d'algorithmique et de programmation avec scratch sur ordinateur. Première épreuve en classe puis ensuite à la maison pour ceux qui le souhaitent. Les élèves sont seuls ou en binôme.

c) Alkindi Cryptographie. Première épreuve en classe puis ensuite à la maison pour ceux qui le souhaitent. Les élèves sont seuls ou par équipe.

Stages

a) Pépinière académique de mathématiques : pendant les deux premiers jours des vacances de Toussaint, à Versailles.

Pour des élèves curieux, talentueux, motivés de 3^e et exceptionnellement de 4^e. 5 élèves maximum par collège. Un test de sélection est organisé dans le collège les années où le nombre de volontaires

est élevé.

b) Coupe Animath pour les meilleurs élèves de 4^e et 3^e. Début juin en général. Phase éliminatoire où l'élève doit répondre à un questionnaire en ligne puis épreuve écrite de 3h au collège ou au Lycée International. Les meilleurs peuvent ensuite participer au stage d'été organisé par l'association Animath.

"La PHYSIQUE CHIMIE et les SVT au collège Les Hauts Grillets : un fonctionnement particulier uniquement pour les 6^e."

Cours en demi-classe de la sixième à la troisième! Ceci est un choix de l'établissement. Ce faible effectif est particulièrement propice à la réalisation d'activités expérimentales. Les élèves peuvent plus aisément manipuler. Ils gagnent ainsi en autonomie et sont mieux armés pour les Travaux Pratiques qu'ils auront à réaliser au lycée.

Deuxième particularité du collège : en sixième, un seul et unique professeur enseigne la physique chimie et les SVT. Pour cela, les professeurs de physique chimie se sont formés aux SVT et inversement. Cette organisation permet une harmonisation des enseignements de sciences, un meilleur suivi des élèves et elle facilite l'adaptation des élèves au collège puisqu'un enseignant au lieu de deux implique, un seul classeur, une seule organisation, au lieu de deux.

LES ARTS PLASTIQUES

Ça ne sert à rien et ça sert pour tout !

On réfléchit, on ne fait pas que du joli
On ne recopie pas, on invente
On apprend en faisant

On explore avant de trouver
On se lance, on ose, on avance
On agit, on réagit

On oublie le mot « erreur »
On fait, on défait, on refait
On en fait notre moteur

On ressent, on laisse parler ses émotions
On joue avec son imaginaire
On crée avec ses sensations

On affirme qui on est, on ne se laisse pas influencer
On a ses propres idées, on les exprime, on les défend
On s'ouvre aux autres, on partage des différences



On perd ses mots, on les cherche, on les trouve

On se pose des questions
On parle de tout sans a priori

On apprend à regarder des images en tout genres
On ouvre les yeux et on cherche à comprendre ce que l'on voit

On ne zappe plus, on s'arrête, on réfléchit

On relève des défis

On s'implique, on s'engage dans ce qu'on fait
On se dépasse, on va toujours plus loin

On découvre, on se découvre
On est curieux, on se cultive
On se divertit, on s'investit

Bref, on travaille et on y prend plaisir !



AUTRES INITIATIVES

LA CHORALE

La chorale est une activité facultative mais ouverte à tous quelle que soit la classe ou le niveau. Elle ne peut cependant fonctionner que par l'engagement annuel de chacun. Son objectif est un concert donné en fin d'année qui se prépare à raison d'une répétition hebdomadaire placée sur le temps du repas.

Les bienfaits de ce travail sont multiples :

- sur le plan pédagogique : la chorale permet le développement de qualités intellectuelles telles la mémoire, l'anticipation, l'écoute de soi ou des autres...
- sur le plan personnel : outre la santé physique qu'elle améliore (mieux respirer, se relaxer, sentir et utiliser son corps, poser sa voix...), elle favorise aussi le mieux-être (comme la confiance en soi, l'intégration sociale dans un groupe où chacun peut trouver sa place, savoir tenir compte de l'autre...)

A ces bénéfices, il faut ajouter une dimension non négligeable qui est la sensation de plaisir :

- plaisir de se retrouver (mixité des âges, des classes...)
- plaisir de se cultiver (découverte d'un répertoire différent chaque année), plaisir sonore (découvrir et développer ses possibilités vocales, se sentir au centre de la polyphonie)
- expérience inoubliable d'être un artiste au moment du concert.

L'organisation matérielle change chaque année. Chaque collégien doit donc faire la démarche de s'inscrire auprès de son professeur de musique en début d'année.

LE PIANO

Un piano a pris place au CDI. Les élèves accueillis sont libres de venir jouer, à volume raisonnable (ou avec un casque). Comme l'écrivait le philosophe Friedrich Nietzsche « La vie sans musique est tout simplement une erreur, une fatigue, un exil ».

LE POTAGER ET VERGER

À quoi ressemble un plant de pomme de terre ? Comment pousse une courgette ? Bon nombre d'élèves (mais aussi d'adultes !) ne sauraient pas répondre à ces questions. Un atelier « potager » est organisé certains midis au collège de la rentrée à la Toussaint, puis du printemps aux vacances d'été. Apprendre les gestes de jardinage (semier, repiquer...), sentir les aromatiques, cultiver des légumes, identifier quelques plantes spontanées (liseron, roquette...) sont au programme de cette activité extérieure particulièrement agréable !



Fin 2017, un verger a été planté avec sept arbres financés par le FSE : quatre pommiers (« Reinette grise du Canada », « Reine des Reinettes », 2 « Belle de Boskoop »), deux poiriers (« Conférence », « Comice ») et un prunier « Reine Claude de Chambourcy ». L'occasion de rappeler que ces terres étaient autrefois agricoles...



Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR)

L'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR) est une compétence que le collégien doit acquérir avant la fin de la 3^e. L'ASSR comporte 2 niveaux et peut être obtenue à l'issue de tests passés au collège.

Ce sont des tests informatisés portant sur le « code de la route » par observation de situations faisant appel à la réflexion, au bon sens et à la notion de mise en danger. Les tests obligatoires en collège :

- ASSR niveau 1 en 5^e
- ASSR niveau 2 en 3^e

Les frais d'organisation des épreuves de ces attestations sont pris en charge par l'établissement. Les ASSR sont gratuites pour l'élève.

L'ASSR2 doit être présentée obligatoirement par le jeune lors de son inscription au permis de conduire. Ce document doit être conservé précieusement ! En cas de perte ou de vol de l'attestation, la délivrance d'un duplicata peut être demandée au chef d'établissement. Un seul et unique duplicata peut être délivré.

Pour se préparer aux ASSR : <http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

LES DEVOIRS FAITS

C'est un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs au collège.

En 2018-2019, 121 élèves ont bénéficié du dispositif DEVOIRS FAITS au Collège Les Hauts Grillets.

Cette étude est gratuite. Chaque enfant doit pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

« Devoirs faits » s'adresse à toutes les familles et à tous les collégiens volontaires.

Les collégiens peuvent avoir été invités à y participer par les équipes éducatives, qui en font alors la proposition aux élèves et à leur famille. Devoirs faits est pris en charge sur la base du volontariat par :

- les professeurs et professeurs documentalistes,
- les Conseillers Principaux d'Éducation (CPE),
- les assistants d'éducation,
- des associations agréées qui interviennent dans le domaine de l'aide aux devoirs,
- les volontaires du service civique.

Pour tout renseignement, merci de vous adresser au Professeur Principal de votre classe ou bien à M. Jean-Luc LECOURTOIS, Conseiller Principal d'Éducation, jean-luc.lecourtois@ac-versailles.fr

Sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale, d'autres informations :

<https://www.education.gouv.fr/cid118686/>

devoirs-faits-un-temps-d-etude-accompagnee-pour-realiser-les-devoirs.html

Nous vous invitons à consulter :

le site de l'ONISEP : www.ONISEP.fr qui répertorie l'ensemble des filières générales et spécifiques (voies générales ou professionnelles).

L'ensemble de la communauté éducative est investi dans l'accompagnement de chaque élève à réussir son orientation après le collège : le Professeur Principal et la Psychologue de l'Éducation Nationale sont particulièrement impliqués dans ce processus durant l'année de 3^e en échange étroit avec les familles.

Une séquence d'observation en entreprise (appelé le « stage ») est effectuée pour les élèves de 3^e en décembre sur 5 jours. Il est aussi possible d'effectuer des mini stages de découverte d'une demi-journée dans différents lycées.

Un forum des métiers a lieu au collège vers le mois de mars pour rencontrer des professionnels et échanger avec eux sur leur profession ; ce sont pour beaucoup des parents d'élèves du collège.



Stage de 3^e

Depuis 2005, tous les élèves des classes de 3^e doivent effectuer un stage d'observation en milieu professionnel de cinq jours consécutifs. Celui-ci fait l'objet d'un rapport de stage évalué par les professeurs. L'encadrement et le suivi de l'élève sont précisés dans une convention signée entre

L'ORIENTATION DES ÉLÈVES

Le Forum des métiers

Chaque année, au mois de mars, l'association de parents d'élèves PEEP du Collège Les Hauts Grillets organise un forum des métiers pour les élèves de 4^e et 3^e principalement (obligatoire pour les 3^e). Cet événement permet de les aider à comprendre les différents métiers susceptibles de les intéresser et surtout de faciliter leur choix d'orientation et de formation.



l'établissement et l'entreprise ou l'organisme d'accueil. Le stage se déroule dans une entreprise, une association ou une administration. Les élèves de moins de 14 ans effectuent leur stage uniquement dans des établissements publics ou des entreprises familiales.

Depuis plusieurs années, au Collège Les Hauts Grillets, ce stage a lieu la semaine qui précède les vacances de décembre.

L'objectif du stage est de sensibiliser les élèves sur leur environnement économique et professionnel dans le cadre de l'éducation à l'orientation. Il est aussi l'occasion de gagner en autonomie, de prendre confiance dans un nouvel environnement et de permettre, éventuellement, de confirmer un projet d'orientation.

Il permet aux élèves d'enrichir leur culture générale citoyenne en leur faisant découvrir :

- le monde économique et professionnel dans sa diversité
- un environnement très différent du milieu scolaire, dans une grande autonomie
- les réalités concrètes du travail
- les compétences et le savoir-être nécessaires à l'exercice de certains métiers.

Il n'y a donc pas de « bon » ou de « mauvais » stage. Les élèves tireront profit de cette première expérience de découverte du monde professionnel.

Afin de permettre aux élèves de mieux s'investir dans cette orientation et d'être actifs dans leur démarche, nous sollicitons des professionnels de branches variées pour qu'ils présentent leur entreprise et leur métier. Nous sollicitons également des organismes de formation post 3^e (Centres de Formation des Apprentis) et les lycées des environs.

Si vous souhaitez vous investir dans l'organisation de la prochaine édition ou participer en tant qu'intervenant, vous êtes les bienvenus !

Contactez-nous à l'adresse :

forumdesmetiers.chg@gmail.com



La PERSONNALISATION du parcours scolaire

Les besoins éducatifs personnalisés sont mis en place dans les cas particuliers selon un processus très encadré. Vous trouverez sur différents sites officiels, des informations sur ces sujets (cf RUBRIQUE RESSOURCES). Voici quelques liens utiles :

Les élèves à haut potentiel

<http://eduscol.education.fr/cid59724/ressources-pour-scolariser-les-eleves-a-haut-potentiel.html>

Les élèves dont les difficultés scolaires sont la conséquence d'un trouble des apprentissages peuvent bénéficier d'un plan d'accompagnement personnalisé.

<http://eduscol.education.fr/cid86144/plan-d-accompagnement-personnalise.html>

Les élèves allophones

<http://eduscol.education.fr/pid28783/scolariser-les-eleves-allophones-et-les-enfants-des-familles-itinerantes.html>

LE BREVET (D.N.B.)

Brevet blanc

Un brevet blanc est proposé par le collège vers le mois de mars : cela permet à l'élève de se mettre dans la situation de l'épreuve officielle de fin juin. C'est l'opportunité aussi de réviser une bonne partie du programme. Les épreuves de ce Brevet blanc se font sur des sujets concertés entre les professeurs du collège et ne portent que sur les sujets déjà étudiés.

A noter : les épreuves du brevet blanc en physique-chimie, techno et SVT porteront sur 2 matières (sur 3 possibles). Celles qui seront interrogées ne seront pas obligatoirement celles du brevet au mois de Juin. Ces 2 matières évaluées pour le Brevet seront indiquées 2 à 3 semaines avant les épreuves de brevet par les professeurs, vers début juin.

DNB

Vous retrouverez toutes les informations à jour sur le Diplôme National du Brevet sur le site du Ministère:

<https://www.education.gouv.fr/le-diplome-national-du-brevet-10613>

DNB « option internationale »

Le Diplôme National du Brevet « option internationale » est constitué de l'ensemble des épreuves de droit commun auxquelles s'ajoutent deux épreuves spécifiques orales en langue et littérature et en histoire-géographie (mathématiques pour la section chinoise). Ces deux épreuves sont conduites dans la langue de la section selon un calendrier mis en place au niveau de l'établissement.

La mention « option internationale » au DNB est attribuée aux candidats ayant satisfait à ces deux épreuves orales spécifiques, par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 25 sur 50 pour chacune d'elles.

"DNB"

En novembre le collège Les Hauts Grillets accueille les anciens élèves de 3e pour leur remettre le **DIPLÔME NATIONAL DU BREVET** en association avec les parents d'élèves

En 2023, la cérémonie de remise des diplômes s'est déroulée en présence du maire de la ville, M. Péricard, et sa première adjointe chargée de l'Education, Mme Habert-Dupuis.



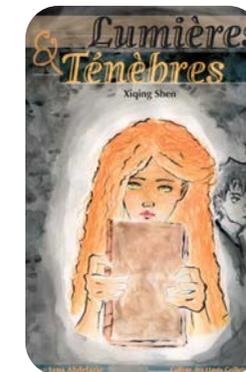
La littérature au coeur du collège Les Hauts Grillets : le "CONCOURS DE ROMAN"

"Un moment solennel, pour une belle plume ! Le 12 décembre, Xiqing Shen (14 ans), scolarisée au collège des Hauts-Grillets, dédiait son ouvrage *Lumières et Ténèbres*, lauréat de la 5^e édition du concours de romans organisé par son établissement. Son livre, à mi-chemin entre fantasy et roman d'initiation, retrace l'aventure de Skye, qui vit sur l'île imaginaire de Skalder, où le destin de chacun est déterminé lors d'une cérémonie, l'année de ses 13 ans. Mais pour l'héroïne, tout ne se passe pas comme prévu ! Incarcérée et plongée dans une profonde crise, Skye part, avec l'aide d'un jeune garçon, à la recherche d'une communauté exclue, comme elle, de la société.

Lors de la séance de dédicaces, la jeune autrice, qui était accompagnée de sa camarade Lyna Abdelaziz (qui a réalisé les illustrations), a été félicitée par Sylvie Habert-Dupuis, 1^{ère} maire-adjointe

en charge de l'Education et de la Jeunesse, et Mmes Trouiller et Reignier (principale et principale adjointe). Son roman a été distribué dans les CDI du Lycée international, du collège Marcel-Roby et du collège Claude-Debussy."

(Article dans "Le Journal de Saint-Germain" du 19 janvier 2024, n° 840)



"Lumières et Ténèbres" par Xiqing Shen et illustré avec brio par Lyna Abdelaziz.



*Xiqing Shen lauréate du concours de romans 2023 du collège Les Hauts Grillets, grâce à son ouvrage *Lumières et Ténèbres**





SECTIONS

MOT DE LA SECTION ALLEMANDE



Date de création : 1954
Total des effectifs 2023/2024 :
581 élèves dont 112 au collège Les Hauts Grillets

La section allemande est l'une des plus anciennes du Lycée International. Avec environ 600 élèves, répartis sur le Lycée et deux établissements partenaires, elle est l'une des trois plus grandes sections. De l'école maternelle au lycée, l'enseignement de l'allemand comme première ou seconde langue maternelle est assuré par des enseignants allemands en langue allemande.

La section propose une éducation biculturelle stimulante et donne à ses élèves les conditions d'un environnement d'apprentissage international. Outre la formation générale de haut niveau, l'ouverture culturelle et un bilinguisme bien maîtrisé constituent les principaux axes du travail pédagogique. Les classes de maternelle se situent sur le campus du Lycée International, comme celles du primaire, complétées par une classe pour chaque niveau dans notre école partenaire Charles Bouvard à Fourqueux. Pour les années de collège, les élèves de la section allemande sont répartis entre le Collège Les Hauts Grillets et le Collège International. Leur scolarité se termine au Lycée International à partir de la Seconde.

Les programmes d'enseignement en allemand, littérature, histoire/géographie et connaissance du monde, sont fondés sur les directives du Ministère de l'Éducation en Allemagne et s'accordent avec les programmes d'enseignement dispensés dans les

écoles allemandes. L'enseignement de la section allemande comprend 4 heures de littérature allemande et 2 heures d'histoire au collège qui viennent compléter le programme français. Les résultats de la classe de 3^e sont déterminants pour l'admission en Seconde au Lycée International. Dans les classes de cycle terminal, les élèves suivent un enseignement complémentaire de connaissance du monde de 2 heures dispensé en langue allemande.

Les traditions et les fêtes au fil des saisons, ainsi qu'un large éventail de voyages d'études, de programmes d'échanges, de lectures, de concerts, d'expositions et de projets théâtre sont ainsi proposés aux élèves et leur famille.



Lycée International de Saint-Germain-en-Laye SECTION ALLEMANDE

2 bis rue du Fer à Cheval,
78100 Saint-Germain-en-Laye

Secrétariat, Mme Odile DUGUÉ :
secretariat@deutsche-abteilung.de
+33 (0)6 43 67 34 71

Directeur de la section allemande :
Monsieur Frank WALTER
direction@deutsche-abteilung.de

www.deutsche-abteilung.de

deutscheabteilunglyceeint

deutscheabteilung_lyceeint/

company/71154280/admin/feed/posts/

SECTIONS

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES : APESALI



L'APESALI (Association allemande des parents d'élèves) a pour tâche de soutenir le travail éducatif de la Section Allemande et la vie quotidienne au Lycée International et dans ses deux écoles partenaires.

De nombreux événements scolaires ainsi que d'autres activités de la Section Allemande ne peuvent se réaliser qu'à travers l'engagement personnel des parents bénévoles. De plus, l'APESALI est un soutien financier important pour la Section, afin de continuer à répondre aux exigences d'une éducation biculturelle de qualité.

Le Conseil de l'APESALI a deux membres qui sont en charge de la liaison avec le Collège Les Hauts Grillets et coordonnent, entre autres choses, des événements et activités au collège en coopération avec la direction de la section allemande, telles que la fête de Noël allemande, le déjeuner allemand,



la représentation de la troupe de théâtre scolaire allemande, la Journée Portes Ouvertes, ainsi que la soirée disco en coopération avec les autres sections.

La liaison participe aux réunions avec la direction du collège, les représentants des autres sections et la LIPE.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LA SECTION ALLEMANDE : APESALI

Présidence : vorsitz@apesali.de

Relais section : hautsgrillets@apesali.de

Mareike Tsia-King-Fung / Tanja Treyer



SECTIONS

MOT DE LA SECTION POLONAISE



Date de création : 1998

Total des effectifs 2023/2024 :
135 élèves dont 64 au collège

La section polonaise existe depuis 1998. Elle est organisée aujourd'hui autour de trois écoles. L'apprentissage commence en primaire (École Marie Curie), se poursuit au collège et se termine au Lycée International.

Les programmes de littérature, d'histoire-géographie et connaissances du monde en polonais sont fondés sur les directives du Ministère de l'Éducation en Pologne, et s'accordent avec les programmes d'enseignement dispensés dans les écoles polonaises.

En complément du cursus standard français, les élèves ont l'opportunité d'acquérir de compétences dans les matières suivantes, enseignées en polonais :

| Les métiers en polonais | Ecole Marie Curie | Collège Les Hauts Grillets | Lycée International |
|-------------------------|-------------------|----------------------------|--------------------------|
| Langue et littérature | 3- 6h | 4h | 4-5h |
| Historie | 1h (CM2) | 2h | 2h |
| Géographie | / | / | 1h |
| Connaissance du monde | / | / | 2h (1 ^{er} Tle) |

Au collège, le processus d'enseignement dure quatre ans et se termine par l'examen du Brevet de l'option internationale. Les résultats de la classe de 3e sont déterminants pour l'admission en 2nde au Lycée International.

A l'issue de l'année terminale au lycée, les élèves passent le bac français internationale BFI, reconnue dans toutes les universités polonaises et françaises.



La scolarité dans la section polonaise est gratuite. Les parents ne supportent que les coûts d'achat de manuels scolaires (langue et littérature, histoire et géographie polonaises). Au sein de la bibliothèque du collège se trouve une section réservée à la langue polonaise, constamment enrichie par les fonds du budget de l'APE Section Polonaise.

Lycée International de Saint-Germain-en-Laye
SECTION POLONAISE :
2 bis rue du Fer à Cheval,
78100 Saint-Germain-en-Laye

Directrice de la section polonaise :
Agnieszka SYGOWSKA-KALMUS

+33 (0)6 52 69 10 80

+33 (0)1 39 10 94 70

Sectionpolonaise.saintgermain@gmail.com

www.section-polonaise.fr

SECTIONS

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES POLONAISE

L'association a pour objectif, sans aucun but lucratif, de contribuer à l'intérêt moral et matériel des écoles, et de la section polonaise, afin de favoriser la compréhension et l'amitié entre la France et la Pologne. Elle doit faciliter les rapports des parents d'élèves de la section avec les autorités de l'école, la direction de la section, des enseignants, ainsi que d'apporter l'aide nécessaire à tout problème affectant l'intérêt moral, matériel et intellectuel de leurs élèves.

L'association des parents d'élèves, en étroite collaboration avec la direction et le corps enseignant et les écoles, s'occupe d'organiser les différentes manifestations telles que :

- les voyages pédagogiques en Pologne,
- les spectacles et concerts avec les élèves,
- la célébration de toutes les fêtes traditionnelles au sein de la section (« Mikołajki » ou Saint Nicolas, « Wieczór Polski » Soirée Polonaise).

La section polonaise a par ailleurs le plaisir de participer à l'organisation chaque année des événements suivants au sein du collège, au bénéfice des élèves de toutes les sections :

- goûter offert au personnel du collège dans la salle des professeurs lors de la journée de l'Enseignant en Pologne « Dzień Nauczyciela »,
- marché de Noël,
- déjeuner polonais (afin de faire découvrir la gastronomie polonaise) avec la vente des gâteaux et dont le bénéfice est offert au Foyer Socio-Éducatif du collège.



Enfin, les élèves de la section polonaise peuvent faire partie d'une équipe de football (garçons et filles) qui a été créée en 2018 et qui se développe activement. Cette année, nous pouvons compter sur 21 joueurs polonais qui vont partager la passion du football avec d'autres sections : Japon – Italie – Portugal – Suède – Espagne – Chine – Pays Bas – Norvège.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LA SECTION POLONAISE :

Présidente de l'APE : Eliza KWIATKOWSKA

Représentante au collège : Aneta CHUDZIK

section.polonaise.sgel.ape@gmail.com
www.facebook.com/sectionpolonaise



SECTIONS

MOT DE LA SECTION BRITANNIQUE



Date de création : 1952

Total des effectifs 2023/2024 du collège : 68

Depuis 1999, le Collège les Hauts Grillets accueille les élèves de la section britannique. Il y a une classe par niveau de la 6^{ème} à la 3^{ème} d'environ 20 élèves par classe. Comme d'autres sections internationales, les enfants de la section britannique suivent 6 heures de cours de section par semaine : 4 heures de langue et littérature anglaise et 2 heures d'histoire-géographie en anglais. De plus amples informations sur les programmes et les admissions sont disponibles sur le site de web : www.britishsection.fr.

Au CDI, nous disposons d'une large sélection de romans en anglais, de documentaires, de revues et de magazines. Les élèves ont également accès à une bibliothèque numérique de livres audio via le compte « BorrowBox » de la section afin d'étendre leur exposition à l'anglais au-delà de la salle de classe.

En plus des activités extra-scolaires proposées par le collège, les élèves de la section britannique peuvent participer aux activités sportives typiquement britanniques au sein de la section (football et netball). A partir de la 3^{ème}, ils peuvent participer à un club théâtre et au programme de projets à intérêt collectif et personnel « Duke of Edinburgh Award ».

Beauville Arts (à partir de 2024-25) organise un stage résidentiel pendant les vacances de le Toussaint qui réunissent élèves de la Section britannique (6^{ème} à la 2^{nde}) et artistes professionnels pour produire une comédie musicale qui inspire, développe confiance en soi, et crée les amitiés de vie. Spectacle pour les parents à Saint Germain-en-Laye après les vacances.



Lycée International de Saint-Germain-en-Laye SECTION BRITANNIQUE :

2 bis rue du Fer à Cheval,
78100 Saint-Germain-en-Laye

Directeur de la section britannique :

James CATHCART

secrétariat : +33 (0)1 34 51 62 64

contact@britishsection.fr

Coordinatrice du site : (British Section Site Coordinator) : Claire ALLEN

Elle est la coordinatrice et la représentante de la section britannique au sein du collège.

Bibliothécaire : Sue REES

www.britishsection.fr

SECTIONS

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES BRITANNIQUE



British Section Parent-teacher Group (PTG) & Contact Parents :

Il y a 1 à 2 parents délégués pour chaque classe de la section britannique. Le parent relais et les parents délégués représentent l'association des parents de la section britannique au sein du collège (British Section Parent-Teacher Group, « PTG »). Le PTG organise plusieurs activités pendant l'année pour les élèves ou les parents, en liaison avec le collège, par exemple la « Soirée Disco », la « British Day » journée britannique avec un repas britannique servi le midi à la cantine et une vente de gâteaux, et « Quiz Night », soirée caritative pour les parents de la section britannique dont les bénéfices sont reversés à des associations locales autour de Saint-Germain-en-Laye.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LA SECTION BRITANNIQUE - PTG :

**Parent relais section et représentante du
PTG (Contact Parent Coordinator) :**
Gillian DAUBRENET et Emilie SCAVENNEC
ptg.coordinator@britishsection.fr



SECTIONS

MOT DE LA SECTION ITALIENNE



Date de création : 1968 au Lycée International.
1978 au Collège Les Hauts Grillets.
Total des effectifs 2023/2024 au collège : 50

La section Italienne, dépendant du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale d'Italie, propose un enseignement public. Intégrée au système scolaire français, la Section offre une structure culturelle et pédagogique qualifiée dans le contexte plurilingue et multiculturel du Collège Les Hauts Grillets.

Elle accueille des étudiants italophones, italiens et étrangers, qui viennent d'écoles italiennes mais aussi d'autres pays, à condition qu'ils soient déjà dans un parcours bilingue et biculturel.

Le but est d'offrir un enseignement de la langue et de la littérature italienne, de l'histoire et de la géographie, valable pour les quatre premiers niveaux d'enseignement secondaire et dont le contenu est similaire à celui des classes correspondantes du système scolaire italien.

Pour organiser les nombreuses activités qui renforcent la variété des compétences et des talents des élèves, l'école profite de la contribution multiculturelle des enseignants et des parents. Cela permet de réaliser des représentations théâtrales, désormais une tradition pour la

section italienne du collège, des conférences et des ateliers en classe avec des auteurs italiens, des voyages et des sorties éducatives en relation étroite avec la culture italienne. Un espace du CDI est dédié à la bibliothèque italienne.

Encore, pour ses élèves et leur famille, la section organise régulièrement des conférences tenues par des auteurs, des journalistes et des universitaires italiens.

Enfin, des activités plus purement récréatives et festives s'ajoutent à ces manifestations culturelles :

- le Café de Noël offert au personnel du collège dans la salle des professeurs.
- la Fête de la section italienne ouverte aux membres de la Section
- le Déjeuner italien avec vente de gâteaux ouvert à tous les élèves du collège.

Lycée International de Saint-Germain-en-Laye SECTION ITALIENNE :

2 bis rue du Fer à Cheval,
78100 Saint-Germain-en-Laye

Directeur de la section italienne :
Luigi VALLEBONA

Coordinateur : Massimo CHIAIS

Enseignante de langue, littérature et histoire
(6^e/5^e/4^e) : Piera SANNA

Enseignante de littérature (3^eme) :
Maria Grazia COCCIA

Enseignant d'histoire-géographie (3^eme) :
Massimo CHIAIS

secrétariat : +33 (0)1 30 61 90 75
www.sectionitalienne.org
sezioneeitaliana@sectionitalienne.org

SECTIONS

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES : APESI



L'APESI, Association des Parents d'Elèves de section italienne, association française Loi 1901, créée en 1977, soutient les activités pédagogiques et culturelles de la Section au collège Les Hauts Grillets, ainsi qu'au Lycée International.

Les Parents d'Elèves participent très activement à l'organisation de l'ensemble des activités, tant dans la vie de classe des différents niveaux que dans les activités récréatives et festives précédemment citées.

L'APESI participe aussi avec les autres Sections internationales du collège des Hauts-Grillets à des événements qui réunissent tous les élèves comme la Boum des 3èmes.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LA SECTION ITALIENNE :

www.apesi.net

apesi@apesi.net

www.facebook.com/groups/APESI/



SECTIONS

MOT DE LA SECTION CHINOISE



Date de création : 2008
Total des effectifs 2023-2024 du collège : 50

En partenariat avec le Lycée International et l'École Primaire Jean-Moulin, le Collège Les Hauts Grillets accueille depuis 2011 des élèves de la section chinoise. Chaque année, au collège, la section est constituée d'une cinquantaine d'élèves, répartis sur 4 niveaux.

Le programme s'inscrit dans la coopération éducative franco-chinoise. L'équipe enseignante est composée de professeurs de langue et de mathématiques nommés par les Ministères de l'Éducation Nationale français et chinois.

En plus des enseignements du programme de l'Éducation Nationale française, les élèves de la section chinoise bénéficient de 9h de chinois hebdomadaires, réparties en 4h de littérature et culture chinoise, 3h de langue et 2h de mathématiques. A la fin des études au collège, les élèves de la section chinoise obtiennent un Brevet des Collèges avec mention section internationale chinoise. A la fin des études au Lycée International, ils obtiennent le Baccalauréat Français International (BFI).



Lycée International de Saint-Germain-en-Laye SECTION CHINOISE :

2 bis rue du Fer à Cheval,
78100 Saint-Germain-en-Laye

Directrice de la section chinoise :
Wenbing KIRCHMEYER
secrétariat : +33 (0)1 39 10 94 57
www.sectionchinoise.fr
sectionchinoise.li@gmail.com

SECTIONS

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES : APESC



APESC

L'Association des Parents d'Élèves de la Section Chinoise (APESC) joue un rôle actif dans l'organisation des événements périscolaires, pour animer des activités culturelles et soutenir le rayonnement de la section. La vocation de l'APESC est de faciliter la communication entre les parents et le collège, promouvoir les échanges multiculturels et contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne des élèves.

L'APESC a le plaisir d'organiser chaque année « la Journée Chine » et la fête du Nouvel An chinois, qui permettent de présenter la culture et la gastronomie chinoises.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LA SECTION CHINOISE - APESC :

Représentant APESC au collège :
Laurent FUNFFROCK
apesc@apesc.fr

SECTIONS

BAL DES 3^e



Chaque année, LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES de chaque section organisent conjointement avec le collège, des goûters et le bal des 3^e.

Les recettes participent au financement des sorties et voyages scolaires de toutes les classes et sont reversées intégralement au collège.

SECTIONS



CLUB INTERNATIONAL

Le **Club International** est une association qui regroupe les parents d'élèves des 14 sections du Lycée International et de ses Écoles Partenaires, dont le Collège Les Hauts Grillets.

Les parents bénévoles, représentant chaque section, sont très attachés aux valeurs internationales et pluriculturelles qui les réunissent au sein du Club International. Ils développent le rayonnement de ces valeurs au sein de la communauté des élèves en agissant à double niveau :

par l'organisation d'activités, de rencontres et de manifestations socio-éducatives, culturelles et sportives, notamment :

- la « Fête de Noël » en novembre,
- le « Lycée en Fête » en mai,
- le « CinéClub »,
- les spectacles « The Mamas & Papas Concert » en décembre et « The Mamas & Papas Cabaret » en mars,
- les activités du club « **Football-Intersections** » et les événements du « Tournoi des Étoiles » et du « Tournoi des Futures Étoiles », (<https://www.clubinternational-saintgermain.fr/foot-intersection/>)
- l'animation plurilinguistique « Déclic »,

par l'investissement des recettes provenant de la vente des « **Articles du Club** » et des divers événements festifs dans des projets contribuant au développement de l'esprit international et pluriculturel et au bien-être des élèves.



Lycée en fête



Fête de Noël



The Mamas & Papas



Football-Intersections

CLUB INTERNATIONAL du Lycée International de Saint-Germain-en-Laye

B.P. 5230
2 bis rue du Fer à Cheval,
78100 Saint-Germain-en-Laye

Présidente : Orit INTERBRIK
www.clubinternationalsaintgermain.fr
clubinternationalsaintgermain@gmail.com

VIE PRATIQUE

Dans le cas d'un enfant qui suit l'enseignement en section internationale ou des classes spécifiques, la démarche de binôme est la même si nécessaire.

Il est aussi souhaitable de contacter le ou les professeurs concernés par la messagerie de l'ENT (*) afin de mettre à disposition les ressources documentaires du cours et/ou de consulter l'ENT (rubriques PRONOTE > CAHIER DE TEXTE).

(*) ENT (l'Espace Numérique de Travail) appelé aussi E-collège NEO, espace numérique du Collège Les Hauts Grillets.

NEO



Premiers pas sur l'ENT: personnaliser la page d'accueil, les applis et son compte.



Pronote est un logiciel de vie scolaire qui regroupe les informations utiles pour les élèves et leurs parents (emploi du temps, cahier de textes, résultats scolaires, organisation des rencontres parents/professeurs). Vous pouvez consulter Pronote depuis l'ENT ou l'application mobile.

<https://0780714c.index-education.net/pronote/mobile.parent.html>

Des identifiants par représentant légal sont transmis en début d'année scolaire.

Retrouver un objet perdu

Les objets perdus sont généralement rapportés au bureau de la vie scolaire. Les vêtements oubliés ou égarés par les élèves sont accrochés aux portemanteaux de la salle de permanence.

Occuper son temps de permanence

Durant les heures de permanence dans l'agenda de l'enfant (heure sans cours), il y a soit la possibilité de fréquenter le CDI soit la salle de permanence.

Un nombre limité d'élèves (entre 15 et 20) est autorisé par les assistants d'éducation, à se rendre au CDI en fonction du travail que les élèves doivent y effectuer.

La salle de permanence se doit de rester un lieu de travail sous l'autorité d'un surveillant.

Gérer la pause méridienne

La pause méridienne est séquencée en trois fois 50 minutes de 11h00 à 14h00 : elle intègre le temps du déjeuner et de récupération dans la cour du collège ou un temps de travail ad hoc.

Le temps du déjeuner propose 3 services : un premier service à 11h00, un autre à 12h00 et un dernier à 13h00. Un ordre de passage des niveaux de classe pour chaque jour de la semaine est déterminé en début d'année, permettant ainsi une équité d'attente pour les élèves.

En fonction des nécessités de service, la salle de permanence peut être ouverte aux élèves souhaitant travailler.

VIE PRATIQUE

Contacteur C'Midy pour la demi-pension

C'Midy est le prestataire en place pour gérer la demi-pension depuis janvier 2019, dans les établissements scolaires des Yvelines.

Johny Charitable, responsable de site sur le Collège Les Hauts Grillets supervise les activités de restauration et de propreté du site tout en assurant les échanges avec le gestionnaire et le chef d'établissement. Elle permettra aux familles qui le souhaitent de régler la cantine par chèque ou espèces. Il sera également possible de régler la somme de 6 € en cas de carte de cantine perdue.

- En septembre prochain, votre enfant entre au collège. Afin qu'il puisse bénéficier de la restauration scolaire C'Midy, il est nécessaire de procéder à son inscription.
- **Simple et rapide, la démarche s'effectue en juin directement en ligne sur : www.so-happy.fr**
- Vous n'êtes pas concerné(e) par cette démarche si vous avez déjà un enfant inscrit.

Un document d'information vous sera transmis courant juin pour vous expliquer la démarche à suivre.

- Note de la rédaction : Afin que vous soyez accompagné au mieux lors de l'inscription de votre enfant, un flyer vous a été remis avec le dossier d'inscription.

C'MIDY

M. Johny Charitable

06 62 04 19 01

Johny.Charitable@cmidy.fr

C'midy Au service des collégiens des Yvelines



VIE ASSOCIATIVE

Le Foyer Socio-éducatif (FSE)



Qu'est ce que c'est et à quoi ça sert ?

Le Foyer Socio-Éducatif est une association régie par la loi de 1901. Elle est gérée et animée par des bénévoles dans l'enceinte du collège. Son rôle est de gérer des activités pour améliorer la vie des élèves au collège et de participer à des œuvres d'entraide et de solidarité.

L'argent du FSE provient :

- des cotisations versées par les adhérents : les familles ont le libre choix d'adhérer mais tous les élèves sont concernés par le FSE.
- du bénéfice réalisé lors de la vente des photos.

Quelles sont les actions du FSE ?

- Financement des ateliers proposés au collège (atelier lecture, chorale, atelier jardinage...)
- Achat de matériel destiné à améliorer la



vie des élèves dans l'établissement : les tables de ping-pong, les bancs de la cour, les décorations de Noël...

- Participation financière aux sorties organisées durant l'année de façon à alléger le coût pour les familles.
- Participation financière à la soirée « disco » organisée pour les élèves.
- Financement des lots remis aux gagnants des différents concours.
- Organisation ou participation à des actions de solidarité : course contre la Faim, collecte de bouchons au profit de l'association « Handicap prévention ».

En conclusion : tous les élèves profitent du FSE !

En ce qui concerne le fonctionnement du FSE, une Assemblée Générale se tient chaque année et ceux qui sont intéressés y sont les bienvenus.

Mme DHOUILLY (Trésorière), Professeur
jeanne.dhouilly@ac-versailles.fr

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION sportive (AS)

L'Association sportive reprend cette année avec une cotisation de 40 € (licence + assurance) ou 45 € (avec tee shirt du collège).

Ci-joint les renseignements pour le **PASS plus**, la **carte des jeunes Hauts-de-Seine-Yvelines** (allocation du département 80€ pour chaque enfant et 100€ pour les élèves boursiers) dont la démarche est très facilement réalisable pour l'obtenir.

L'équipe EPS reste à votre disposition pour les différentes questions.

<https://clg-hautsgrillets-st-germain-laye.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique44>

| | |
|--|--|
| Volley Ball (<i>M. Bechereau</i>) | Mardi (débutants) : 17h – 18h Mercredi (confirmés) : 14h – 16h |
| Handball (<i>Mme Chardinne</i>) | Lundi : 17h – 18h30 |
| Crossfit (<i>Mme Chardinne</i>) | Mardi : 17h – 18h |
| Badminton (<i>M. Pedron</i>) | Jeudi : 16h – 18h |
| Tennis de table (<i>M. Iwanicki</i>) | Jeudi : 16h – 18h |
| Gymnastique (<i>Mme Lesfargue</i>) | Mercredi (6 ^e -5 ^e) : 13h30 – 15h Mercredi (4 ^e -3 ^e) : 15h – 16h30 |



PASS+
Hauts-de-Seine - Yvelines

Jusqu'à 100 €* offerts par ton Département!

**TU AS ENTRE 11 ET 18 ANS ?
DÉCOUVRE LA CULTURE**

Rendez-vous sur passplus.fr pour choisir tes activités.

Yvelines Le Département
yvelines.fr
f t y

* 80 € pour tous les jeunes - 100 € pour les boursiers et les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance

RESSOURCES

LES CONTACTS DU COLLÈGE

Collège Les Hauts Grillets

- ☎ +33 (0)1 30 87 46 20
(lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h / 17h - mercredi 8h / 12h30)
- ✉ 10 boulevard Hector Berlioz, 78100 Saint-Germain-en-Laye
- 🌐 www.clg-hautsgrillets-st-germain-laye.ac-versailles.fr

- Mme TROUILLER, Principale** : khadija.trouiller@ac-versailles.fr
- M. FERRERE, Secrétaire de Mme Trouiller** : e780714c@ac-versailles.fr
- Mme REIGNIER, Principale Adjointe** : nathalie.reignier@ac-versailles.fr
- M. BENEJAM, Gestionnaire Adjoint** : INT.0780714C@AC-VERSAILLES.FR
- Mme TORRENT, Assistante de M. BENEJAM et de M. FERRERE** : INT.0780714C@AC-VERSAILLES.FR
- M. LECOURTOIS, Conseiller Principal d'Éducation** : jean-luc.lecourtois@ac-versailles.fr
- Mme DUCREUX, Conseillère Principal d'Éducation** : stephanie.ducieux@ac-versailles.fr
- Mme DUCOIN, Psychologue de l'Éducation Nationale** : gabrielle.ducoin@ac-versailles.fr
- Mme MANSARD, Professeur documentaliste** : valerie.mansard@ac-versailles.fr
- Mme BLANCHON, Assistante sociale** : christine.blanchon@ac-versailles.fr
Présence : mardi 8h-16h30 / mercredi 8h-11h30 / vendredi 8h-16h30
- Mme MARCHETTO, Infirmière** : valerie.marchetto@ac-versailles.fr
Présence: le lundi et le jeudi toute la journée de 8h à 17h .
- Foyer Socio-Éducative (FSE) : Mme DHOUILLY, Professeur** : jeanne.dhouailly@ac-versailles.fr
- Fédération PEEP** : peep.hautsgrillets78@gmail.com

Directeur de publication : Mme Khadija Trouiller, Principale

RESSOURCES

LES CONTACTS DU LYCÉE INTERNATIONAL

Lycée International de Saint-Germain-en-Laye

- ☎ +33(0)1 39 10 94 11
- ✉ 2 bis rue du Fer à Cheval, 78100 Saint-Germain-en-Laye
- 🌐 www.lycee-international.ac-versailles.fr

- **Section Allemande** : +33 (0)6 43 67 34 71
M. WALTER, Directeur : secretariat@deutsche-abteilung.de
- **Section Polonaise** : +33 (0)1 39 10 94 70
Mme SYGOWSKA-KALMUS, Directrice : sectionpolonaise.saintgermain@gmail.com
- **Section Britannique** : +33 (0)1 34 51 62 64
M. CATHCART, Directeur : contact@britishsection.fr
- **Section Italienne** : +33 (0) 1 30 61 90 75
M. VALLEBONA, Directeur : sezioneeitaliana@sectionitalienne.org
- **Section Chinoise** : +33 (0)1 39 10 94 57
Mme KIRCHMEYER, Directrice : sectionchinoise.li@gmail.com

MICRO-FOLIE

MUSÉE NUMÉRIQUE

FABLAB

RÉALITÉ VIRTUELLE

**GALERIE D'ART VIRTUELLE
SUR ÉCRAN GÉANT ET TABLETTES**

MUSÉE NUMÉRIQUE



Sur les tablettes, des contenus additionnels aident à mieux comprendre les œuvres et offrent d'autres outils et activités : œuvres complémentaires, jeux musicaux, puzzles, outil de zoom pour voir tous les détails d'une œuvre, contenus pédagogiques rédigés par les conservateurs des institutions culturelles partenaires.

La Micro-Folie met aussi à disposition de nombreux jeux et ouvrages sur l'art et son histoire, et sur la culture scientifique et l'histoire. L'occasion de s'amuser en famille et entre amis, de 3 à 99 ans.

ACCÈS

→ REP : Gare de Saint-Germain-en-Laye
puis bus R1 arrêt Gare du Bot-Air
ou bus R2 arrêt Marie-Curie

→ Du par le tram T3
Gare Saint-Germain-en-Laye / Bel-Air
puis 5 mn à pied

→ Du à pied :
25 mn depuis la gare REP



Contacts :

Céline Godeby - Responsable
Marie Garbarini - Animatrice culturelle
01 30 87 20 32
micro.folie@saintgermainenlaye.fr

Ouvert à tous les publics, le musée numérique propose de découvrir sur un grand écran et sur tablettes plus de 2 000 chefs-d'œuvre en haute définition issus des musées nationaux et internationaux (Mexico, Union Européenne) tels que le Louvre, le Musée du Quai Branly, et des spectacles, concerts et pièces de théâtres d'institutions comme l'Opéra de Paris.

Chaque semaine, des conférences d'histoire de l'art et des ateliers d'arts plastiques en accès libre (sur inscription) sont organisés pour les adultes et les enfants. Une ouverture en nocturne par semaine.



FABLAB

Sortir de l'imaginaire et devenir créateur ? C'est possible au FABLAB !

Cet espace est accessible uniquement durant les ateliers avec inscription sur réservation.

Dans le cadre d'ateliers organisés, vous pouvez découvrir cet espace de création et expérimenter et construire par vous-même à l'aide de machines assistées par ordinateurs. Imprimantes 3D, brodeuse numérique, traceur de découpe, presse à chaud pour le flocage et scan 3D (nouvelle acquisition) vous permettront de matérialiser vos idées et les rendre réelles !

Vous pourrez également participer à des ateliers de bricolage, de musique assistée par ordinateur : toutes les animations sont gratuites au Fablab sur réservation.

RÉALITÉ VIRTUELLE

Venez expérimenter la réalité virtuelle grâce à nos casques VR et soyez transportés dans d'autres univers : Venise, Pompéi ou encore la Maison-Blanche ! Vous pourrez aussi explorer la tombe de Néfertari ou entrer dans les tableaux de Dalí ou Van Gogh.

Cet espace est en accès libre les mercredis et samedis à partir de 16h. Des créneaux d'ateliers sont également programmés.

